

Garage

N° tél. : 01 69 49 76 00

N/Réf. : NDA/ED/IC

DECISION N° 2026/236

OBJET : Contrat de location d'une batterie pour un véhicule électrique de la RENAULT KANGOO EXPRESS, immatriculé DK 805 KE, conclu avec la société DIAC Location

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de louer une batterie pour le véhicule électrique de la marque RENAULT KANGOO EXPRESS, immatriculé DK 805 KE,

CONSIDERANT que la proposition de la société DIAC Location correspond à ce besoin,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer le contrat avec la société DIAC Location sise 14, avenue de Pavé Neuf à NOISY-LE-GRAND 93168, pour une durée de 60 mois,

DIT que le montant mensuel de la location est de 82.00 euros HT,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN